

Chères Sampzonnais, chers Sampzonnais

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document (**DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**) vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance de ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail, la commune a élaboré un **PCS Plan Communal de Sauvegarde** ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La commune est également équipée d'un système d'alerte à la population, pour vous inscrire et recevoir toutes les alertes de la commune, il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site sampzon.fr rubrique « pratique ».

Votre Maire, Yvon VENTALON

CANICULE LUTTER contre LA CANICULE ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Hydratez-vous
 Mangez frais et équilibré
 Fermez les volets le jour et aérez la nuit
 Évitez l'alcool
 Donnez & prenez des nouvelles de vos proches
 Privilégiez les activités douces

Personne fragile, n'hésitez pas à vous faire recenser en Mairie : 04.75.39.62.71

Cellule de vigilance départementale :
 04 75 66 75 16

LES NUMÉROS UTILES

112 - Numéro d'urgence européen

15 – Samu

17 - Police secours

18 - Sapeurs-pompiers

36 24 - SOS Médecins (0,15€/mn + prix appel)

114 - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

AVANT	Prévoir une radio portable équipée de piles, une lampe de poche, une réserve d'eau potable Pour une éventuelle évacuation : un sac avec les affaires de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, vêtement chaud, argent)
PENDANT	Se conformer aux consignes reçues Ecouter la radio Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
APRES	Ecouter la radio Evaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses Se mettre à la disposition des secours

Etat de catastrophe naturelle :

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander à la mairie une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre. Pour être indemnisé au titre des catastrophes naturelles, il faut que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance, que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

LES RISQUES IDENTIFIES A SAMPZON

RISQUE INONDATION



Ne pas s'engager sur une route inondée
Respecter les déviations mises en place

Fermer les ouvertures

Couper le gaz et l'électricité

Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours

Faciliter l'intervention des services de secours

Secteur : Chemin de la Digue- Route du Rocher-Chemin des Pibous-Chemin des Vignes

→ Evacuer la population et des ERP sans les véhicules et dans le respect des consignes vers la salle polyvalente communale

Secteur : Route d'Alès – Chemin de Vallier

→ Evacuer la population et des ERP sans les véhicules et dans le respect des consignes vers la salle polyvalente de Grospierres

Pont de Sampzon fermé à la circulation lorsque l'Ardèche atteint 6-6,5 mètres au pont de Salavas - www.vigicrues.gouv.fr

RISQUE FEU DE FORET



Avant : débroussailler, entretenir les abords des habitations

Pendant : Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement

S'éloigner dos au vent

Respirer à travers un linge humide

Asperger les habitations situées en zone d'incendie

Sampzon :

645 hectares du territoire communal soumis à un risque feu de forêt élevé

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Avant : détecter les signes précurseurs : fissures...

Pendant : fuir la zone dangereuse, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, se conformer aux consignes données par les autorités

Les mouvements de terrains se produisent le plus souvent en période humide sur les pentes du Rocher de Sampzon

RISQUE SISMIQUE



Pendant : Se mettre à l'abri, s'éloigner des fenêtres et des baies vitrées, se conformer aux consignes données par les autorités, respecter les déviations mises en place, ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse, se mettre si possible dans un local à l'abri, non endommagé

La commune de Sampzon est située en zone d'aléa modéré 3